

Le Conseil National des Femmes Françaises

1901-2001



célèbre son centenaire

et entre dans son nouveau siècle

Colloque

"CITOYENNES et SOLIDAIRES"

Lundi 10 décembre 2001, de 9h30 à 17 h

Palais du Luxembourg à Paris

Salle Médicis

15 rue de Vaugirard – 75005 PARIS



Sous le Haut Patronage de

Monsieur Jacques Chirac
Président de la République

et les Patronages de

Monsieur Christian Poncelet
Président du Sénat

et de

Madame Nicole Péry
Secrétaire d'Etat aux Droits des Femmes
et à la Formation Professionnelle

Programme

Matin

Discours de bienvenue de Françoise Delamour, Présidente

1. Cent ans d'histoire

Michèle Perrot - Anne Cova - Marc-Olivier Baruch - Valérie Neveu

2. Engagées depuis 1920, trois associations témoignent

Association Française des Femmes Diplômées des Universités
Claudine Roger, Présidente

Femmes des Carrières Juridiques
Michèle Schor, Présidente
Marie-Cécile Moreau, Vice-Présidente

Association des Femmes Médecins
Laurence Mechelany-Leroy, Présidente

Débat

relsc : Déjeuner

Après-midi

**3. Au nom des femmes de tous les pays :
Le Conseil International des Femmes (CIF)**

*Françoise Bouteiller, Membre du Comité d'honneur
Elisabeth Acar de Langre, Vice-Présidente
Brigitte Vauclair-Polonovski, Vice-Présidente*

4. Solidaires dans le monde

*Breda PAVLIC
Directrice de la Division Condition de la Femme et Egalité des Sexes à l'UNESCO*

5. L'Europe a besoin des femmes

*Marie-Claude Vayssade
Présidente de la CLEF, Députée européenne honoraire*

*Claude du Granrut
Présidente du Groupe TPE au Comité européen des Régions
Ancienne Vice-Présidente du CNFF*

*Marie-Thérèse Hermange
Députée européenne, Vice-Présidente du CNFF*

6. Du suffrage à la parité : Les femmes citoyennes

*Roselyne Bachelot, Députée du Maine-et-Loire
Ancienne Présidente de l'Observatoire de la Parité*

*Catherine Génisson, Députée du Pas-de-Calais
Présidente de l'Observatoire de la Parité*

7. Une femme témoin de son temps

Patricia Allémonière, Grand reporter TF1

8. Ensemble et Solidaires

Table ronde animée par Françoise Delamour, Présidente du CNFF

Coopération féminine : *Liliane Klein-Lieber, Présidente*

WIZO : *Michèle Berenfus, Présidente*

Union des Femmes Musulmanes : *Khadidja Khali, Présidente*

Francophonie et Cultures partagées : *Fatiha Dib, Présidente*

Zonta International : *Simonne Mirabel,
Membre du Conseil international (1998-2000)*

Fédération française des Equipes Saint-Vincent
Laurence de La Brosse, Présidente

Soroptimist International : *Monique Pinthon*

Clôture

LES GRANDS MOMENTS DE CE PREMIER SIECLE

Nos 75 premières années...

La célébration 75e Anniversaire du Conseil fut l'occasion d'évoquer quelques uns de ces grands moments en ces termes :

C'est en 1901 que naquit le Conseil National des Femmes Françaises, première Fédération d'Associations Féminines.

L'année de l'Exposition Universelle de 1900 à Paris avait été l'occasion de multiples congrès et meetings féminins. Deux de ces groupes les plus actifs, "Oeuvres et Institutions Féminines" à vocation philanthropique et éducative, et celui de la "Condition et des Droits des Femmes", qui réclamait l'égalité complète des sexes dans l'ordre civil, économique et politique, décidèrent de fusionner pour se constituer en Conseil National.

Celui-ci se définit alors ainsi :

"Une Fédération d'Oeuvres et d'Associations ayant pour objet l'amélioration du sort de la femme, au point de vue éducatif, économique, social et moral".

Déjà le Canada, l'Allemagne, la Suède, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, les Pays-Bas, l'Australie, la Nouvelle Galles du Sud, la Tasmanie, la Nouvelle Zélande et l'Italie, avaient constitué leur Conseils Nationaux, à la suite des Etats-Unis, où s'était créé, en 1888, le Conseil International des Femmes, qui déclarait en préambule à sa Constitution :

"Les femmes de toutes les nations croient sincèrement que le bien de l'humanité sera réalisé par une plus grande unité de pensée, de sentiments et de buts et que l'action régulièrement organisée des femmes sera le moyen le plus favorable d'assurer la prospérité de la Femme et de l'Etat".

Pour l'égalité des droits civils et politiques

Conservant de son origine le double caractère social et revendicatif dont il ne se départira plus, le CNFF affirme, dès sa fondation, dans une motion votée à l'unanimité des quarante Associations alors fédérées, le 10 mai 1902, que le suffrage est à la base de toutes les revendications féminines.

L'évidence s'était imposée à toutes que l'égalité politique était le seul moyen, sinon suffisant, du moins indispensable, pour obtenir les réformes nécessaires.

Au lendemain de la naissance du Conseil, la Chambre des Députés impressionnée par ce mouvement féminin qui s'amplifie, décide de créer dans son sein, sous la présidence de M. Cheron, un groupe "féministe" qui se met en rapport avec le Conseil et entre en action. Nous allons assister, en 1907, à la première brèche faite au mur, jusque-là intangible, de

l'incapacité de la femme mariée. La loi intitulée "Le libre salaire de la femme mariée" va permettre à celle-ci de disposer des gains qu'elle acquiert par son travail.

L'histoire du CNFF de 1901 à 1914 marque les étapes successives d'une campagne tenace et méthodique pour conquérir l'égalité des droits civils et politiques et pour accéder au progrès social.

Nous voyons paraître la loi qui sanctionne l'abandon de famille et les femmes vont obtenir le droit de siéger dans les conseils de famille au titre de tutrice ou de subrogé tutrice.

Des femmes sont appelées à faire partie des grandes commissions administratives : Comité ministériel du Travail, Grand Conseil de l'Instruction Publique, Conseil Supérieur des PTT, Conseil des Prisons, etc.

*Des femmes emblématiques,
membres du CNFF*

*Mme Jules Ferry
Marie Curie
Cécile Brunschvicg
Louise Weiss*

La première guerre mondiale

La guerre de 1914 trouve Julie Siegfried, mère d'André Siegfried, à la Présidence du CNFF. C'est elle qui, par sa ferveur patriotique, soutint le courage et l'activité des Associations affiliées qui, toutes s'étaient mises au service du pays.

Deux offices sont alors créés par le Conseil : l'un s'efforçait de fournir des renseignements aux familles dispersées par l'exode, l'autre recrutait pour le gouvernement la main d'œuvre féminine qui lui était indispensable.

C'est à Strasbourg, le 8 octobre 1919, suivant le vœu exprimé dès 1917, que se réunit l'Assemblée Générale qui suivit la victoire et que furent fondées les branches d'Alsace et de Lorraine.

L'après-guerre ouvre une seconde période de campagnes et de succès; ces derniers plus faciles puisque la guerre avait accéléré l'évolution des esprits et des mœurs.

Le droit à l'éducation jusqu'au plus haut niveau

C'est au CNFF que revient le mérite d'avoir obtenu une véritable préparation au baccalauréat dans les lycées de jeunes filles et le droit pour les femmes de se présenter à toutes les agrégations. M. Honorat, alors Ministre de l'Instruction Publique, comprit et

soutint pleinement le programme du CNFF.

L'entrée des femmes dans les administrations centrales des ministères date également de cette époque, et le CNFF fut appuyé dans cette campagne par l'autorité de M. Hébrard de Villeneuve, Vice-Président du Conseil d'Etat.

1929 : Premiers Etats Généraux du féminisme

En réponse à l'obstination du Sénat qui, malgré les deux votes successifs de la Chambre des Députés en faveur du suffrage des femmes, refusa par trois fois de discuter la question, les Etats Généraux du Féminisme réunirent, en 1929, 250 Associations et tous les cadres de l'activité féminine : manifestation grandiose dont le Comité d'Honneur comprenait, entre autres, le Président du Conseil, Raymond Poincaré, le Ministre des Affaires Etrangères, Aristide Briand, le Ministre de l'Intérieur, André Tardieu. Ce titre d'Etats Généraux fut repris depuis, à plusieurs reprises, par des collectivités diverses ; c'était la première fois qu'il était utilisé depuis 1789.

revendications. N'est-il pas curieux de constater que celles de la Commission de Législation étaient les suivantes :

1. Suppression de l'incapacité de la femme mariée,
2. Réforme du régime matrimonial de Droit Commun,
3. Transformation de la puissance paternelle en autorité parentale.

Les différentes commissions exposèrent leurs

Plus tard, l'Exposition Coloniale de 1931 donnera au Conseil National l'occasion de réunir une deuxième session des Etats Généraux du Féminisme, consacrée cette fois à l'étude de la situation de la femme dans les pays d'outremer.

Années 30 : Un Comité de défense du travail féminin

La période de dépression économique qui sévit aux alentours des années 30, mit la travailleuse dans une situation difficile, menacée de perdre son emploi, de voir diminuer son salaire et, si elle est fonctionnaire, d'une mise à la retraite anticipée. Le Conseil estime qu'il faut intervenir. Il fait appel à toutes les ligues, quelle que soit leur appartenance politique, aux syndicats ouvriers et patronaux, à tous ceux qui acceptent de défendre le droit de la femme au travail et constitue le Comité de défense du travail féminin.

congrès des activités féministes. Il remporte un réel succès, les infirmières et les institutrices voisinant avec les aviatrices. Ce fut une démonstration éclatante de l'apport féminin dans tous les domaines d'activité.

Une autre Exposition Universelle, celle de 1937, donna au Conseil l'occasion de réunir un

Mais l'horizon s'obscurcit, les menaces de guerre se précisent. Le Conseil s'emploie à reconstituer les offices de recherches et de placement utilisés en 14-18. La France est envahie et il faut disparaître ; chacune devra mener dans l'isolement et le danger les tâches qui lui paraissent encore possibles. Mais les femmes dans la Résistance et dans l'Armée ont eu un rôle capital.

Enfin le droit de vote...

Plus accentuée qu'en 1918, l'évolution des esprits est si profonde que l'après-guerre laisse un monde nouveau.

Une ordonnance du gouvernement du Général de Gaulle à Alger accorde enfin le droit de vote aux femmes. La constitution de 1946 proclame l'égalité complète des sexes.

En 1952, le Conseil décide de célébrer son cinquantenaire. C'est Marguerite Pichon-Landry qui, depuis plus de 20 ans assumait déjà toutes les responsabilités du Conseil, le présidera aux côtés de Gaston Monnerville, Sénateur, Président du Conseil de la République. Cette présidence était à elle seule une consécration

des victoires féminines puisque, comme Gaston Monnerville l'a rappelé dans son allocution, c'est le Sénat alors "Conseil de la République" qui, sous la IIIe République, a repoussé toutes les lois votées par la Chambre des Députés pour accorder le suffrage aux femmes.

En 1954, Marie-Hélène Lefauchaux fut élue Présidente du CNFF, puis en 1957 Présidente du CIF. Elle s'attacha particulièrement à la tâche qui lui tenait le plus à cœur : la promotion du sort des femmes dans le monde entier. C'est en revenant de Mexico, où venait de naître un nouveau Conseil, que tragiquement disparut celle qui avait tant fait pour la cause féminine.

... et le temps des réformes

C'est alors que Lucie Chevalley prit la présidence du Conseil National, riche personnalité qui créa notamment un service d'aide sociale au migrants. Elle comptait à ce jour au nombre des rares femmes élevées à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur. En 1970, lui succéda Jacqueline Tonnet-Imbert, éminent avocat de Bordeaux, qui à l'heure de la régionalisation, ranima les branches provinciales du Conseil et particulièrement celle des femmes de Gironde et d'Aquitaine.

Au cours de ces quelques quinze années, le CNFF vit son action aboutir dans quatre domaines importants :

- celui de la *formation professionnelle des jeunes filles* d'abord, en obtenant du Ministre de l'Education Nationale en 1966 l'accès des jeunes filles dans les sections industrielles des établissements techniques à dominante masculine,

- la *réforme des régimes matrimoniaux*, longuement préparée par le CNFF et les associations féminines depuis 1938, par un groupe de travail actif qui vit le jour en 1965, après une action décisive auprès du Ministre en charge.

- en 1970 fut enfin obtenue également la *transformation de la puissance paternelle en puissance parentale*.

Déjà en 1961, Marie-Hélène Lefauchaux demandait "avec la réforme des régimes matrimoniaux, la reconnaissance de l'égalité de droits et de devoirs des deux parents vis-à-vis de leurs enfants, afin de donner à notre pays un droit de la famille digne de notre civilisation".

- Enfin, un effort tout particulier fut entrepris en faveur de *l'accueil et de l'alphabétisation des migrants*. La création de mouvements de solidarité féminine, tel que celui de Bordeaux notamment, en fut un des résultats.

Mais peu femmes dans les structures représentatives

En 1976, la présidence du Conseil National fut confiée à Dr Solange Troisier, Présidente de l'Ordre des Sages-femmes. Deux nouvelles commissions de travail ont alors été créées : celle des *"Relations avec les Assemblées Parlementaires"* qui entendait être un relais entre les Associations et le Parlement, un centre d'études des projets et propositions de lois, et, à la suite de la constatation de la quasi absence des femmes parmi les candidats aux législatives, la *"Commission de la participation"*

qui se proposait d'étudier ce qui bloque la participation des femmes dans les différentes structures et de rechercher des solutions.

Enfin, en vue de l'Année de l'Enfant, le groupe de travail des Présidentes d'Associations a élaboré un questionnaire destiné à faire ressortir les difficultés ressenties dans notre société, en matière éducative, par les mères de famille et à tenter de proposer, en 1979, des solutions constructives.

Voilà brièvement rappelées les réalisations du Conseil National des Femmes Françaises au cours de ses 75 premières années d'existence. Nous concluons, au terme de ces 75 années, que, tant que les femmes n'occuperont pas au niveau de la décision la place qui leur permettra de diffuser les valeurs féminines dans notre société en mutation, à la recherche d'un véritable progrès social, notre action doit se poursuivre.

Au cours des 25 ans qui suivirent...

Après cette évocation historique, s'ensuit un important colloque traitant de quatre thèmes d'actualité:

- *l'amélioration de la vie*, avec les sous thèmes suivants : *l'aménagement de l'espace et du temps, l'écologie, l'humanisation des hôpitaux, l'orientation et la formation des jeunes filles* ;
- *l'adoption* : le rôle du juge, les conditions juridiques et médicales, qui peut être adopté, qui peut adopter ;
- *les Françaises et l'Europe* ;
- *la vie associative*, les besoins auxquels elle répond, les associations féminines, les associations sont-elles un contre-pouvoir ?

Accroître la participation active des femmes à la vie politique

Et le CNFF, après cette étape, fier de son apport à l'évolution de notre société depuis trois quarts de siècle, poursuit réflexion et action, s'associant à tous les événements importants pour les femmes.

Déjà en 1974, le CNFF afin de réaliser l'un de ses objectifs majeurs : accroître la participation active des femmes à la vie politique, avait mis en place une organisation "Spécial Présidentielles Femmes" cherchant à établir le contact électrices-candidats qui permet de prouver que les femmes s'intéressaient à la vie politique de leur pays. Cette organisation connut un succès certain.

Sous des formes un peu différentes, mais dans le même esprit de sensibilisation des femmes à la politique, un questionnaire fut envoyé aux candidats en 1981 sur leur intention de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes des discriminations à l'égard des femmes.

La préparation des Présidentielles en 1995 donna lieu à une importante rencontre avec les trois candidats qui furent invités à venir exposer les mesures qu'ils envisageaient à l'égard des femmes en particulier.

Edouard Balladur, le matin, annonce dix femmes ministres ; Jacques Chirac à midi, annonce l'Observatoire de la Parité ; Lionel Jospin le soir, un Ministère des Femmes. Tous répondent à la demande du CNFF : *la parité et les sanctions financières pour les partis qui ne respecteraient pas cette règle*.

Revenant à 1974, il faut rappeler un événement important : la création d'un Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine placé auprès du Premier Ministre, confié à Françoise Giroud. La présence d'une structure gouvernementale chargée des Droits des Femmes -même si entre 1974 et 1981 celle-ci ne dispose que de moyens limités- demande aux associations féminines une adaptation qui se fait lentement.

Une double priorité : le travail des femmes et l'égalité des chances

Le travail des Femmes se développant, les associations féminines professionnelles se développent et se renforcent, le CNFF joue cette carte, présent au Comité du Travail féminin auquel succédera le Conseil supérieur de l'Egalité professionnelle où les associations féminines ne seront plus représentées.

Car les Commissions du CNFF, reliées aux Commissions du Conseil International des Femmes, ont joué un grand rôle de réflexion et d'action dès l'origine du Conseil. Il est assez impressionnant de lire par exemple en 1985 dans "La Lettre du Conseil National des Femmes Françaises" les rapports de toutes ces Commissions : Action Sociale, Arts et Culture, Consommation, Economie, Environnement, Education, Mass Media, Migration, Relations Internationales et Paix, Santé, Travail.

Le travail des Femmes a toujours été une priorité pour le CNFF depuis sa création ainsi que le combat pour l'égalité des chances.

Les 1^{res} Assises du Travail, organisées par Françoise Delamour en 1994, "*Aménagement du territoire et Emploi des femmes*", avec la participation de Simone Veil, Michel Giraud et Charles Pasqua, au Conseil régional d'Ile-de-France, connurent un très vif succès.

Les 2^{es} Assises suivirent en 1996, sur le thème "*Développement économique, Travail et Cadre de vie*", précédées de réunions préparatoires régionales auxquelles participaient associations, fédérations professionnelles, assemblées consulaires, universitaires, personnalités politiques.

L'autre priorité étant le "suffrage" (la Commission suffrage remonte à 1906) c'est-à-dire le droit de vote et d'éligibilité qui n'est enfin acquis qu'en 1944 après une guerre où les femmes avaient fait leurs preuves. Mais l'accès aux décisions politiques, économiques, sociales, le partage des pouvoirs sont encore loin ... Cependant la notion de parité était née au Conseil de l'Europe à Strasbourg en 1989.

Le CNFF continue à œuvrer pour la parité ; il crée une Commission "Parité", présidée par Françoise Gaspard, qui tient sa première assemblée le 12 décembre 1992 et diffuse la "Déclaration d'Athènes" du 3 novembre 1992. La parité est devenue prioritaire, la loi sera votée en France en 1999 : égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et fonctions diverses. La démocratie paritaire se met en place, l'Observatoire de la Parité est créé en 1995.

Roselyne Bachelot en est nommée rapporteur; Paulette Laubie préside la Commission "Enjeux Internationaux; Femmes et Entreprises". Catherine Génisson est l'actuelle présidente de l'Observatoire.

Informier, participer et célébrer

Organisme fédérateur des associations féminines, le CNFF en réunit régulièrement les Présidentes au sein de l'Assemblée permanente des Présidentes, pour étudier avec elles les problèmes d'actualité, les informer et adopter des actions communes. Des personnalités de haut niveau participent à certaines de ces réunions. Ainsi, la 1^{re} Assemblée du Comité en présence de Simone Veil : "Allocation Parentale, salaire maternel en débat", et la 2^e Assemblée, en décembre 1994, présidée par Anne-Marie Couderc.

A l'occasion de l'Assemblée d'avril 1999, Nicole Péry présenta les axes de la politique gouvernementale sur la parité qui nécessitait alors une révision constitutionnelle, la situation préoccupante de l'emploi et les problèmes du chômage, et la lutte contre les violences.

Lors de l'Assemblée d'octobre, Catherine Génisson, actuelle Présidente de l'Observatoire de la Parité, exposa les trente propositions de son rapport pour la mixité professionnelle et une égalité dans les faits. En janvier 2000, la réunion se déroula en présence de Nicole Fontaine, actuelle Présidente du Parlement Européen.

En septembre 1996, pour la première fois, une organisation féminine est appelée à siéger à la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme en la personne de la Présidente du CNFF.

Un des temps forts de l'année 1999, fut la réunion du 8 novembre où, dans le cadre des célébrations du cinquantième anniversaire (1948-1998) de la Déclaration des Droits de l'Homme, le CNFF célébra le dixième anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Enfant au Centre de Conférences Internationales, sous le haut patronage de Kofi Aman et Jacques Chirac.

Devant une salle comble fut évoqué le souvenir de René Cassin et Eleonor Roosevelt, puis des voix autorisées traitèrent des Droits de l'Enfant dans le contexte du Cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Convention dans le Monde : Europe, Amérique latine, Afrique, Asie. Ensuite, des experts traitèrent les thèmes portant sur l'intérêt supérieur de l'enfant : santé, environnement, culture et pauvreté, travail, conflits armés, coopération policière pour la protection de l'enfance. Enfin, la partie "de l'enfant à l'âge adulte" évoqua notamment les problèmes de maltraitance, de l'éducation, de la vie quotidienne de l'enfant.

Le 10 novembre 2000, à l'occasion d'une réunion du CECIF à Paris, s'est tenue à Bercy la cérémonie inaugurale des célébrations du Centenaire du CNFF, avec la participation des Conseils nationaux européens. Cette cérémonie fut ouverte par Laurent Fabius, Ministre des Finances, et clôturée par Nicole Péry, Secrétaire d'Etat aux Droits des Femmes et à la formation professionnelle.

Le 10 décembre 2001, le CNFF célèbre officiellement son Centenaire en organisant le colloque "*Citoyennes et Solidaires*".

Quelques documents d'époque

CONSEIL NATIONAL
DES
FEMMES FRANÇAISES

Fondé à Paris le 18 Avril 1901.

MEMBRES FONDATEURS :

	M ^{me} ISABELLE BOGELOT	
M ^{lle} SARAH MONOD.		M ^{lle} MARIE BONNEVIAL.
M ^{me} JULES SIEGFRIED.		M ^{me} MARIA POGNON.
M ^{me} AVRIL DE SAINTE-CROIX.		M ^{me} WIGGISHOFF.

SON BUT

Le Conseil National des Femmes Françaises a pour but de grouper en une vaste association toutes les sociétés s'occupant du sort de la femme et de l'enfant et de faciliter leur travail en leur permettant de se mieux connaître et de s'aider mutuellement.

L'idée réalisée il y a dix ans par le Conseil National n'était pas, à cette époque même, nouvelle parmi nous.

Elle avait déjà été présentée au premier *Congrès des Oeuvres et Institutions féminines en 1889*, et si du vœu elle ne put alors passer à l'exécution, c'est que la difficulté était, à cette époque, d'obtenir une représentation équitable des diverses branches du

COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL NATIONAL

<i>Présidente d'honneur :</i>	M ^{me} ISABELLE BOGELOT ;
<i>Présidente :</i>	M ^{lle} SARAH MONOD ;
<i>Vice-Présidentes :</i>	M ^{lle} MARIE BONNEVIAL ; M ^{me} JULES SIEG- FRIED ; M ^{me} ALPHEN-SALVADOR ;
<i>Secrétaire générale :</i>	M ^{me} AVRIL DE SAINTE-CROIX ;
<i>Secrétaires :</i>	M ^{me} MARIA MARTIN ; M ^{me} PICHON- LANDRY ;
<i>Trésorière :</i>	M ^{me} EUGÈNE WEILL ;
<i>Membres du Comité :</i>	M ^{me} D'ABBADIE-D'ARRAST ; JEAN CRUPPI ; GEORGES MARTIN ; DE MONTAUT ; PÉRON- NEAU ; EDOUARD PETIT ; PÉGARD ; MORIN ;
<i>Membres d'honneur :</i>	M ^{me} CLÉMENTINE ROYER ; GUIZOT DE WITT ; VINCENT ; COIGNET ; PAULINE KERGO- MARD ; PIERRE CURIE ; M ^{lles} JULIE TOUSSAINT ET DICK-MAY.

SECTIONS

1. SECTION D'ASSISTANCE ET D'HYGIÈNE : Présidente : M^{me} Eugénie Weil, 43, rue Blanche.
2. SECTION D'ÉDUCATION : Présidente : M^{me} Pauline Kergomard, 166, boulevard Montparnasse.
3. SECTION DE LÉGISLATION : Présidente : M^{me} d'Abbadie d'Arrast, 32, rue Vanneau.
4. SECTION DU TRAVAIL : Présidente : M^{me} Pégard, 116, rue Saint-Dominique.
5. SECTION DU SUFFRAGE : Présidente : M^{me} Georges Martin, 20, rue Vauquelin.
6. SECTION DES SCIENCES, ARTS ET LETTRES : Présidente : M^{me} Jean Cruppi, 80, rue de l'Université.

SOCIÉTÉS AFFILIÉES

Assistance par le travail	7
Bienfaisance	16
Cercles et Foyers	6
Coopération	2
Éducation	13
Émigration	1
Féminisme	9
Pacifisme	1
Prévoyance	6
Préservation	8
Professionnelles	5
Syndicats ouvriers	2
Tempérance	2
Total	84

féminisme français. Depuis, les circonstances se sont montrées plus favorables : les femmes sont à la fois mieux groupées et plus nombreuses.

Les deux Congrès officiels, celui des *Œuvres et Institutions féminines*, et celui de la *Condition et des Droits des femmes*, qui ont eu lieu en 1900, ont fourni, par le fait même de leurs tendances diverses, une expression plus facile à saisir qu'apparaît de ces différents groupements. Un Comité d'initiative, composé de déléguées élues par les deux Congrès, put être nommé, afin d'élaborer les statuts et règlements du futur Conseil, sous la présidence de M^{me} Isabelle Bogelot, vice-présidente du Conseil International des Femmes.

Ces déléguées furent : pour le Congrès des *Œuvres et Institutions féminines*, M^{me} Sarah Monod, présidente du Congrès ; M^{me} Avril de Sainte-Croix et Jules Siegfried ; pour le Congrès de la *Condition et des Droits des femmes*, M^{me} Maria Pognon, présidente ; M^{me} Marie Bonneviel et Wiggishoff et, le 18 avril 1901, la première Assemblée constitutive du Conseil National des Femmes Françaises eut lieu au Cercle du Travail Féminin, assemblée dans laquelle furent débattus et adoptés, les statuts proposés par le Comité d'initiative. La déclaration de la Constitution du Conseil National des Femmes Françaises parut dans le *Journal Officiel* du 23 octobre 1901. Dès la première heure, plus de trente sociétés, représentant un nombre de 20,000 femmes environ, adhérèrent à cette nouvelle association de forces féminines. Depuis, chaque assemblée a enregistré de nouvelles recrues.

Encouragé par ce succès, le Comité du Conseil National s'est efforcé d'attirer à lui les Sociétés féminines et féministes françaises. Il se sent d'autant plus libre de proposer à toutes les associations de femmes d'adhérer au mouvement créé par lui, que cette adhésion n'implique aucune renonciation aux idées particulières de chacune, chaque Société devant conserver son autonomie, tout en apportant à la masse un concours utile d'expérience et de bonne volonté.

La situation faite à la femme dans la société actuelle est telle, que tous les Congrès, avant pour but son intérêt ou sa dignité ont exprimé sinon les mêmes vœux, du moins des préoccupations analogues. En ce qui concerne, par exemple, la protection des enfants contre les mauvais traitements, ou les exigences accablantes du travail, l'amélioration de la condition civile et économique de la femme, la condition légale de la femme mariée, la répression de la traite des blanches et les attentats contre la moralité publique, l'affirmation d'une seule morale, la même pour les deux sexes, et combien d'autres ! l'opinion a été la même sous des formes différentes.

L'expérience des dernières années, pensons-nous, montre que le groupement que nous avons réalisé n'est pas inutile, qu'il peut avoir une portée sociale très grande, et qu'il dépend de la bonne volonté des uns et des autres qu'il devienne fertile en résultats pratiques.

Nous sommes sûres, ce faisant, que nous avons travaillé utilement non seulement dans l'intérêt de la femme et de l'enfant, mais aussi dans celui de la patrie.

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

NOTICE

SUR LE

CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES

FONDÉ A WASHINGTON, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, LE 31 MARS 1888.

La Fédération des Sociétés féministes, fondée à Washington, le 31 mars 1888, et connue sous le nom de « Conseil International des Femmes », a fait précéder ses statuts de la déclaration suivante :

« Nous, femmes de toutes les nations, croyant sincèrement que le bonheur de » l'humanité sera réalisé par une plus grande unité de pensées, de sentiments et de » vues, et que l'action régulièrement organisée des femmes, sera le moyen le plus » favorable d'assurer la prospérité de la famille et de l'Etat — nous déclarons nous unir » en une fédération de travailleuses, ayant pour but de faire pénétrer dans la Société, » les mœurs et les lois, les principes de la « règle d'or » qui dit : « Faites à autrui ce » que vous voudriez qu'on vous fit à vous mêmes. »

Extrait des statuts du Conseil international :

Article premier.

La Fédération est appelée Conseil international des Femmes.

Son but est d'établir une communication constante entre les Associations de femmes de tous les pays et de leur fournir des occasions de se rencontrer et de délibérer sur les questions relatives au bien public et à la sécurité de la famille.

Art. 2.

Le Conseil international n'est pas organisé en vue de servir des intérêts particuliers ; il n'a d'autres pouvoirs sur ses membres, que celui de la persuasion et de la sympathie ; par conséquent, aucun Conseil national qui aura décidé de s'affilier au Conseil international, ne sera exposé à une intervention de ce dernier, relativement à son existence organique, son indépendance, sa méthode de travail, et ne sera pas davantage assujéti aux principes ou méthodes d'un autre Conseil. Enfin, il n'aura à craindre de la part du Conseil international, aucune parole, aucun acte qui ne soit compatible avec ces présents statuts.

suite au verso

des préoccupations analogues ; en ce qui concerne, par exemple : la protection des enfants contre les mauvais traitements ou les exigences accablantes du travail ; l'amélioration de la condition civile et économique de la femme, notamment en ce qui concerne la condition légale de la femme mariée ; la répression de la traite des blanches et les attentats contre la moralité publique ; l'affirmation d'une seule morale, la même pour tous ; — et combien d'autres ! Il serait facile de multiplier ces points de rapprochement ; et cependant nos Congrès ont eu des caractères bien distincts les uns des autres, et marquant la raison d'être de chacun. L'expérience des dernières années, pensons-nous, montre que le groupement que nous cherchons à réaliser n'est pas illusoire, mais qu'il dépend de la bonne volonté des uns et des autres et c'est à cette bonne volonté que nous faisons appel (1).

Le Comité d'initiative :

M^{me} ISABELLE BOGELOT,
*Vice-Présidente d'honneur du Conseil
international des Femmes.*

M^{lle} SARAH MONOD,
*Présidente du Congrès des Œuvres et
Institutions féminines.*

M^{me} MARIA POGNON,
*Présidente du Congrès pour la Condition
et le Droit des Femmes.*

M^{mes} AVRIL DE SAINTE-CROIX.
JULES SIEGFRIED.

M^{mes} MARIE BONNEVIAL.
WIGGISHOFF.

18 Avril

(1) La première assemblée étant fixée au jeudi ~~20 mars~~ les demandes d'admission doivent parvenir au Comité d'initiative avant le ~~18 mars~~ 31 Mars
Prière de les adresser à M^{me} Isabelle Bogelot, Vice-Présidente du Conseil International des Femmes, 14, place Dauphine, Paris. Une permanence est établie le mardi et le vendredi, de 2 heures à 4 heures, 14, place Dauphine.

Procès-verbal de la Commission du Suffrage du CNFF
26 février 1931

M^{me} Brunschwig s'est beaucoup occupée de la question féministe au Sénat, comme il avait été convenu lors de la dernière réunion. Il faut constater que notre cause y est bien en régression, et l'attitude de M^r Doumer a été ou ne peut plus bizarre. Il a déclaré que ces Messieurs de la Commission avaient raison de repousser la question du suffrage, car le vote féminin serait la fin de la famille, et comme M^{me} Malakere lui faisait remarquer que le travail forçait bien les femmes à sortir de leur foyer, il lui répondit que, fort heureusement, cet état de choses allait cesser avec le chômage.

Procès-verbal de la Commission du Suffrage du CNFF
23 avril 1931

M^{me} Fauséque rend compte de la réception qui fut faite aux diverses déléguées des Sociétés féministes, à la Commission du Suffrage, au Sénat. M^r Justin Godard fut naturellement aimable, M^r Herby brusque, M^r Delahaye violent, M^r Rabier sincère, en expliquant que, s'il vota comme tant d'autres pour le Suffrage, à la Chambre des Députés, c'est qu'il était sûr que la loi serait repoussée au Sénat, ce qui explique son attitude antiféministe actuelle, maintenant qu'il est Sénateur. En fin de compte, il n'y a rien de changé dans l'attitude de ces Messieurs, qui n'est pas dictée par une conviction, mais par un intérêt personnel.

LA DIMENSION INTERNATIONALE

Affilié au CIF (Conseil International des Femmes) dès sa création, le CNFF a participé très activement à la vie du CIF, aux Assemblées générales statutaires, Comités exécutifs, Séminaires et Conférences.

Des membres du CNFF ont toujours fait partie du Bureau du CIF. Une Française a été Présidente, Marie-Hélène LEFAUCHEUX, qui, au cours de son mandat, a créé de nombreux conseils dans les pays d'Afrique francophone notamment.

Le CIF ayant des représentantes permanentes auprès des Nations Unies et de ses agences spécialisées partout dans le monde (*voir encadré*), ce sont des membres du CNFF qui, à Paris, le représentent auprès de l'UNESCO.

Le CNFF est d'autant plus attaché au CIF que le Secrétariat général de ce dernier est basé à Paris ; c'est d'ailleurs grâce au CNFF que le CIF a pu obtenir une subvention du Ministère des Affaires étrangères pour la rénovation de ses locaux, rue Caumartin.

Le CNFF présent à Paris, Ottawa, Helsinki

Les trois plus récentes Assemblées triennales du CIF ont eu lieu à Paris (1994), Ottawa (1997) et Helsinki (2000).

A Paris se tint la 27^e Assemblée générale du CIF qui regroupa environ 700 participantes venues d'une quarantaine de pays. Lily Boeykens, de Belgique, en fin de mandat, céda alors la présidence à Kuraisin Sumhadi, d'Indonésie.

A Ottawa, une délégation de 15 personnes représentait le CNFF pour définir "Les stratégies pour le 3^e millénaire". Le Conseil français organisa, à l'Ambassade de France, pour les membres de l'Assemblée concernés, un séminaire sur la Francophonie.

A Helsinki, en juillet 2000, le thème principal portait sur "Les Femmes et la Culture de la Paix", thème que développa Helvi Sipilä dans son discours d'ouverture. Cinq nouveaux pays s'affilièrent au CIF à cette occasion.

et à Mexico, Nairobi, Le Caire, Copenhague, Pékin, New York

Les grands événements internationaux ont été préparés et suivis par le CNFF.

Des délégations du CNFF ont suivi les conférences mondiales sur les Femmes, organisées à l'initiative de l'ONU sur le thème "Egalité, Développement et Paix", et ce dès 1975, à *Mexico*, Année internationale de la Femme et début de la décennie.

En mars 1975, au Palais des Congrès, un colloque présidé par le Président Edgar Faure et la Présidente du CIF, Mehri Dolatshahi, s'était tenu à l'occasion de l'Année Internationale de la Femme sur le thème : "L'AIF, pour quoi faire ?" préparant précisément la Conférence de Mexico où la délégation française était conduite par Françoise Giroud.

A *Nairobi*, en 1985, où se réunirent plus de 10 000 femmes du monde entier à l'appel de l'ONU, le CNFF était présent, ainsi que nombre de ses associations affiliées, dans les ateliers sur le statut de la femme.

Présent *au Caire* en 1994 pour la Conférence de la Famille, le CNFF le fut également au Sommet mondial du développement social de *Copenhague*, en mars 1995, le CNFF fait encore partie actuellement du Comité national de suivi à Paris.

La *Conférence de Pékin* avait été préparée de longue date.

Le CNFF a fait partie des quatre organisations féminines officiellement désignées pour la préparation de la Conférence de Pékin (1995).

Le CNFF, en tant que fédération de femmes, a été associé au Comité de pilotage et aux nombreux groupes de travail où s'élaborera le rapport officiel de la France. Une délégation avait participé à la Conférence préparatoire pour l'Europe, à Vienne, en octobre 1994. A cette occasion, en présence de Gertrude Mongella, la création du Conseil International des Femmes francophones avait été annoncée. Il sera présidé par Françoise Bouteiller.

Sur place, à Pékin, une délégation de cinq membres représentait le CNFF ; elles organisèrent une Conférence de Presse et un déjeuner officiel avec différentes représentantes. Au retour, une brochure "Spécial Pékin", fut publiée et largement diffusée, avec déclaration et programme d'action.

Lors des sessions de la *Commission du Statut de la Femme à New-York*, le CNFF est toujours représenté, soit par une déléguée ou un membre de ses associations affiliées, soit par la Présidente du groupe CNFF de New York.

Représentation du CIF auprès de Nations Unies

à New York, Genève et Vienne

auprès des Commissions de l'ECOSOC, Conseil Economique et Social auprès des Nations Unies

UNESCO - *Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture*

UNICEF - *Organisation des Nations Unies pour l'Enfance*

FAO - *Fonds pour l'alimentation et l'agriculture*

CESAP - *Commission économique pour l'Asie et le Pacifique*

CEA - *Commission économique pour l'Afrique*

CEE - *Commission économique pour l'Europe*

OIT - *Office international du Travail*

OMS - *Office international de la Santé*

UNCHS - *Commission des Nations Unies pour les Etablissements humains/Habitat*

PNUE - *Programme des Nations Unies pour l'Environnement*

ONUDI - *Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel*

LA DIMENSION EUROPEENNE

Membre du CECIF (Comité Européen du Conseil International des Femmes), le CNFF a manifesté très tôt son engagement européen.

Elue Présidente du CNFF, en 1992, Paulette Laubie, Européenne convaincue, organisa à Paris, à dix jours du référendum de Maastricht, le premier sommet des Conseils nationaux de l'Union Européenne, qui réunit 500 participants et fut coprésidé par Simone Veil et Elisabeth Guigou, entourées de toutes les anciennes ministres du Droit des Femmes.

Simone Veil expliqua simplement aux femmes combien l'Europe avait contribué à l'éradication des discriminations et combien aussi l'Europe constitue pour notre continent un espoir de paix.

Cette manifestation fut suivie par trois autres sommets : en 1993 à Bruxelles, en juillet 1994, à l'occasion de l'Assemblée triennale du CIF et, en novembre 1995, à nouveau à Paris, à l'occasion de la réunion des Comités nationaux de l'Union Européenne (CECIF).

Le CECIF se réunit régulièrement deux fois par an dans un pays européen. Il étudie les droits de la femme en Europe, les décisions du Parlement européen relatifs aux droits de la femme.

Il organise des séminaires, ouverts aux femmes du pays hôte, sur des sujets d'actualité ; ainsi en 2000 : "Démocratie et élargissement de l'Union Européenne aux Etats de l'Europe centrale et orientale". La violence à l'égard des femmes, le viol dans les conflits armés, l'image des femmes dans les médias, font partie des thèmes du programme de travail de ces dernières années.

Le CECIF est membre du Lobby européen des Femmes. Il jouit du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe. Il regroupe des Conseils nationaux de pays qui n'appartiennent pas nécessairement à des pays de l'Union Européenne.

Une visite au Parlement Européen

La préparation des élections européennes de 1999 a donné lieu à une "Journées des candidats" au cours de laquelle le PS, les Verts, le RPR et l'UDF sont venus exposer leurs vues sur l'Europe et leur programme. Peu après, Nicole Fontaine est élue Présidente du Parlement européen.

Une délégation du Comité Directeur du CNFF

et du Comité des Présidentes d'Associations se rend le 16 septembre auprès de la Présidente de l'Assemblée de Strasbourg, qui leur exprime son désir d'efficacité et de rénovation et insiste sur le rôle que doit jouer le Conseil comme réseau décentralisé de l'information. A leur tour, Michel Rocard (PS), Danièle Auroi (Verts) et Marie-Thérèse Hermange (RPR) explicitent leur rôle au Parlement Européen.

La Conférence européenne de Paris

Une importante Conférence européenne se tint à Paris du 15 au 17 avril 1999 sur le thème "Femmes et hommes au pouvoir". Prolongeant les initiatives d'Athènes et de Rome, cette conférence marqua une étape importante pour l'avènement en Europe, d'une participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décisions dans tous les secteurs de la société. Sa déclaration finale, dite "Déclaration de Paris", a été solennellement signée par les Ministres ou représentants des

Etats Membres de l'Union Européenne présents.

Les représentantes du CNFF avaient suivi tous les travaux avec intérêt et participé plus particulièrement aux ateliers concernant "*l'apport décisif des partenaires sociaux et des associations à la participation équilibrée, le dialogue civil et social en Europe en faveur de l'égalité, les associations vecteurs de l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.*"

25 ANS DE STRUCTURE GOUVERNEMENTALE

CHARGÉE DES DROITS DES FEMMES

- 1965 Comité du Travail sous la tutelle du Ministère du Travail
- 1974 Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine placée auprès du Premier Ministre :
Françoise Giroud
Nomination des Premières Déléguées Régionales
- 1976 Délégation Nationale à la Condition Féminine, rattachée au Premier Ministre :
Nicole Pasquier
- 1978 *Jacqueline Nonon*
- 1978 Secrétaire d'Etat à l'Emploi Féminin placé auprès du Ministre du Travail :
Nicole Pasquier
Sous l'autorité du Premier Ministre, Ministre Déléguée à la Condition Féminine :
Monique Pelletier
Nomination des Premières Chargées de Mission Départementales
Institution d'un Comité Interministériel chargé de l'Action pour les Femmes présidé par la
Ministre Déléguée à la Condition Féminine
- 1981 Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre, Ministre chargée des Droits de la Femme :
Yvette Roudy
- 1985 Ministre des Droits de la Femme :
Yvette Roudy
Pour la première fois, le décret d'attribution mentionne l'existence de services centraux
placés sous son autorité
- 1986 Les attributions du Ministre des Droits de la Femme sont dévolues au Ministre des Affaires
Sociales et de l'Emploi
Déléguée à la Condition Féminine :
Hélène Gisserot
- 1988 Secrétaire d'Etat aux Droits des Femmes :
Michèle André
- 1991 Secrétaire d'Etat aux Droits des Femmes et à la Vie Quotidienne placé auprès du
Ministre du Travail :
Véronique Neiertz
- 1993 Par décret du 8 avril 1993, les Droits des Femmes entrent dans les attributions de :
Simone Veil
Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville.
Le Service des Droits des Femmes est placé sous son autorité.
- 1995 Ministre de la Solidarité entre les Générations :
Colette Codaccioni
- 1995 Ministre déléguée pour l'Emploi, chargée du Droit des Femmes
Anne-Marie Couderc
- 1997 Ministre délégué pour l'Emploi, chargée des Droits des Femmes :
Martine Aubry
- 1998 Secrétaire d'Etat aux Droits des Femmes et à la Formation professionnelle :
Nicole Péry



Conseil National des Femmes Françaises

Le Conseil National des Femmes Françaises est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Ses statuts ont été déposés le 23 octobre 1901.

Il a été présidé successivement par :

<i>Sarah MONOD</i>	<i>1901-1907</i>
<i>Julie SIEGFRIED</i>	<i>1907-1922</i>
<i>Avril de SAINTE-CROIX</i>	<i>1922-1932</i>
<i>Marguerite PICHON-LANDRY</i>	<i>1932-1954</i>
<i>Marie-Hélène LEFAUCHEUX</i>	<i>1954-1964</i>
<i>Lucie CHEVALLEY</i>	<i>1964-1970</i>
<i>Jacqueline TONNET-IMBERT</i>	<i>1970-1976</i>
<i>Solange TROISIÈRE</i>	<i>1976-1991</i>
<i>Paulette LAUBIE</i>	<i>1991-1998</i>
<i>Françoise BOUTEILLER</i>	<i>1998-2000</i>
<i>Françoise DELAMOUR</i>	<i>2000</i>

Il convient également de ne pas oublier quelques unes de celles qui, membres du Comité Directeur du CNFF au cours de ce dernier quart de siècle, ont tant œuvré pour la CNFF et qui nous ont quittées :

Isabelle AARON
Jeanne CHATON
Françoise DISSARD
Pia JURDANT
Simone MAJORELLE
Myrtille SCRIVE-BATAILLE
Maryvonne STEPHAN
Stéphanie TIXIER
Suzanne TONY-ROBERT



Conseil National des Femmes Françaises

*Fondé le 18 avril 1901
Reconnu d'utilité publique*

Comité

- Présidente : Françoise DELAMOUR
*Vice-Présidente du Conseil Economique et Social
de la Région d'Ile de France*
- Past Présidente : Françoise BOUTEILLER
Présidente du Conseil International des Femmes Francophones
- Vice-Présidentes : Michèle ANDRE
Sénatrice, Ancienne Ministre
- Marie-Thérèse HERMANGE
Députée Européenne
- Marie-Josée AUGÉ-CAUMON
Ancienne Présidente de l'UNAPL
- Christiane TRICOT
Présidente de l'Union Européenne Féminine
- Secrétaire Générale : Claire TROUVE
Elue locale
- Secrétaire Générale Adjointe : Lise BEDOSSA
- Trésorière : Geneviève CLEMENT
- Trésorière adjointe : Marie-Jeanne VIDAILLET
Présidente d'une Fédération Interprofessionnelle syndicale
- Membres du Comité : Claudie BOUGON-GUIBERT
Conseil en Communication
- Nicole HERB
Zonta International - Comité international de la Communication
- Claire JOURDAN
Past Présidente Mondiale des Femmes de Carrières Juridiques
- Monique LETTRE
Présidente de la Fédération des Conjointes Travailleurs Indépendants
- Nicole TORDJMAN
Membre du Bureau du Conseil International des Femmes

Comité d'honneur

- Présidente : France de LA CHAISE MUTIN

Conseil National des Femmes Françaises

Reconnu d'utilité publique

1901-2001



Oser de nouvelles stratégies

Julie Siegfried, Présidente du CNFF (1907-1922), dans une de ses premières allocutions aux femmes, lors de la naissance du Conseil, leur disait : "Osez être". Elle a eu gain de cause si nous en jugeons par l'évolution de la condition féminine au cours de ce siècle, même s'il reste encore beaucoup d'échelons à gravir.

Comme l'écrivait Federico Mayor, l'ancien Directeur Général de l'Unesco, "les femmes font bouger le monde". Cependant, après l'audace et l'opiniâtreté de ces pionnières, n'avons-nous pas à "oser" de nouvelles stratégies, nous Françaises et Européennes de ce nouveau siècle, à défendre les valeurs auxquelles nous croyons et, face aux événements dramatiques que vit le monde et qui mettent nos démocraties en péril, à nous unir pour agir ensemble en nous enrichissant de nos mutuelles différences, agents d'une dynamique nouvelle à laquelle l'apport féminin donnera tout son sens pour l'équilibre de notre société.

Osons. N'attendons rien du 21e siècle, c'est le 21e siècle qui attend tout de nous !

Siège social :
11 rue de Viarmes BP 23 31 – 75023 Paris Cedex 01
Tél : (0)1 40 39 90 82 – Fax : (0)1 40 28 91 83

Secrétariat administratif :
228 boulevard Raspail – 75014 Paris